

# Demande d'engagement - Charade 2021



**Historic Tour**  
**Circuit de Charade**  
**24-25-26 septembre 2021**  
Clôture des engagements le : 03/09/2021

Réservé à l'organisation		N° course
Réception	Confirmation	
Règlement		

<b>Pilote 1 / Concurrent</b>	Date de naissance : _____	Groupe Sanguin : _____
Nom / Prénom _____		Licence / ASA : _____
Adresse _____		
CP / Ville / Pays _____		Signature <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div>
Tel.portable _____		
E-mail _____		

<b>Pilote 2</b>	Date de naissance : _____	Groupe Sanguin : _____
Nom / Prénom _____		Licence / ASA : _____
Adresse _____		
CP / Ville / Pays _____		Signature <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div>
Tel.portable _____		
E-mail _____		

<b>Voiture</b>	<b>La voiture doit avoir été agréée par Maxi 1300 Series (formulaire à remplir par le concurrent).</b>		
Marque _____	Type _____	Année _____	
Cylindrée _____	Classe _____	Transpondeur _____	

**Ce document doit être entièrement rempli DISTINCTEMENT par le concurrent et signé par chaque pilote et le concurrent.**  
**Il est impératif de remplir et joindre la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur le site [www.hvmracing.fr](http://www.hvmracing.fr))**  
Les engagements ne sont valides qu'après confirmation de l'opérateur. Les engagements annulés par les concurrents ne seront pas remboursés. Les engagements hors délai seront rejetés ou soumis à des droits complémentaires. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le format de l'épreuve.  
Les signataires reconnaissent et certifient sur l'honneur l'exactitude des déclarations de ce document et s'engagent à respecter les règlements sportifs, techniques et les équipements de sécurité obligatoire de ce Trophée et de la FFSA.  
Les signataires déclarent : être couvert par une assurance personnelle responsabilité civile ; que le véhicule à moteur est couvert par une assurance automobile (obligatoire en application de l'article L. 211-1 du Code des assurances) ; avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du Code du sport en ce qui concerne la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels le sport automobile peut m'exposer.  
HVM Racing a un rôle de promoteur mais n'est pas l'organisateur de la course. Celle-ci relève des organismes habilités par la FFSA.

## CONTRIBUTION FINANCIERE

<b>Engagement à l'épreuve :</b> (1 qualif + 2 courses de 25 min maximum)	- Jusqu'au 03/09/2021 : 610 € TTC / voiture - A partir du 04/09/2021 : 660 € TTC / voiture
--	---

**Engagement de préférence sur [www.hvmracing.fr](http://www.hvmracing.fr) avec paiement CB (Facture TVA générée automatiquement).**  
**ou à retourner, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de HVM Racing ou formulaire de Carte Bancaire à :**  
**HVM Racing - 31 rue d'Aguesseau - 92100 BOULOGNE - France**

<b>Inscription annuelle au Trophée</b> - Obligatoire à partir de la deuxième participation à une épreuve (350 € TTC/ voiture + 50 € TTC pour le deuxième pilote) <b>A payer auprès de Maxi 1300 Series :</b> <a href="mailto:contact@maxi1300series.fr">contact@maxi1300series.fr</a>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
--	------------------------------	------------------------------

<b>Pilote non inscrit au Trophée, droits complémentaires</b> (une épreuve maximum) <b>A payer auprès de Maxi 1300 Series :</b> <a href="mailto:contact@maxi1300series.fr">contact@maxi1300series.fr</a>	<b>100 € TTC / voiture</b>
--	----------------------------

<b>Coordonnées de facturation</b> (facultatif si paiement en ligne sur <a href="http://www.hvmracing.fr">www.hvmracing.fr</a> )
Nom / Prénom _____ Société _____
Adresse _____
E-mail _____